

Classes : 51-52-53-54

Départ du collège lundi 29 janvier 2024 à 8h30 / **Retour** au collège vendredi 02 février 2024 vers 20h00.

Tenues et matériel à emporter :

Le matériel de ski est fourni : *skis, chaussures de ski, bâtons, casque*. (L'enfant peut aussi amener son propre matériel, mais sans réduction du prix du voyage).

Pour le ski, équipement obligatoire :

- 1 tenue de ski (combinaison de ski *ou* pantalon de ski + blouson de ski)
- 1 paire de gants de ski
- 1 ou 2 masques de ski (ou à défaut 1 paire de lunettes)
- Protections solaires : stick à lèvres + crème visage

Exemple de trousseau :

- 2 pantalons, 2 pulls, 1 anorak/blouson, 1 paire de chaussures (types chaussures de montagne ou tennis avec semelle assez épaisse), 1 paire de pantoufles, chaussettes et sous-vêtements en nombre suffisant (2 par jour), 1 pyjama, nécessaire de toilette et serviette éponge, 1 bonnet
- 1 gourde (les bouteilles plastiques ne sont plus fournies pour les midis, par souci écologique)
- 1 serviette de table (serviettes papiers non fournies par souci écologique)
- Jeux de société
- Les draps et couettes sont fournis par le centre, les locaux sont bien chauffés.
- **À éviter** : les sucreries exagérées, les objets de valeur ou sommes d'argent (aucun achat ne sera possible), les portables sont tolérés sous la responsabilité des élèves et des familles.
- Seul achat sur place : **5 euros** pour la récompense de ski (1^{ère} étoile etc...). Qu'il achète ou non la médaille, votre enfant recevra en fin de séjour un carnet officiel de l'ESF tamponné pour son niveau. L'enfant peut amener son carnet s'il en possède déjà un.

Médicaments et traitements médicaux :

En cas de traitement suivi, d'allergies, veuillez compléter le document joint. Le médecin scolaire ou l'infirmière scolaire accompagnant le séjour, les médicaments sont stockés sous leur responsabilité et administrés selon les prescriptions et recommandations données par le médecin de famille.

Les règles de vie :

Les élèves vont passer une semaine en groupe, cela demande de la part de tous une adaptation à certaines contraintes. Chacun est tenu d'en accepter les règles. De plus, l'élève étant un représentant de l'image de l'établissement, **une conduite exemplaire est exigée**. Le règlement intérieur du collège et des règles de vie et de sécurité, au centre et pendant les activités, devront être respectées (horaires de lever, coucher, repas, définition des tâches qui reviennent à chacun, règles générales de sécurité et de politesse). Aucun vol et aucune dégradation ne sauraient être admis. Les **manquements graves, délibérés ou répétés** seront sanctionnés par **l'exclusion de l'élève**, le responsable légal prendra en charge les modalités de rapatriement à n'importe quel moment du séjour et sans remboursement des sommes versées.

Pour les organisateurs,

M. RICHARD

Le chef d'établissement du collège

M. PREVOT

Votre enfant est inscrit pour le séjour au ski à Barèges. Du point de vue médical, 3 cas peuvent se présenter :

- a) Votre enfant doit prendre un traitement régulièrement, soit au long cours, soit quelques jours avant de partir pour une maladie quelconque. Pour le départ, vous devrez rassembler les médicaments dans une poche ou une trousse et les remettre à Mme FERRARIS ou moi-même munis obligatoirement d'une ordonnance en cours de validité. Les médicaments ou la trousse porteront le nom de l'enfant.
- b) Votre enfant bénéficie d'un PAI : L'infirmière en informe les accompagnateurs. Les médicaments et le protocole seront rassemblés dans une poche au nom de l'élève.
- c) Votre enfant n'a pas de problèmes de santé particuliers mais peut être sujet à des maux de tête, de ventres, règles douloureuses, mal des transports... Une ordonnance mentionnant les signes, conduites à tenir et médicaments à administrer vous est demandée. Votre enfant donnera l'ordonnance et les médicaments rassemblés et identifiés dans une poche à un accompagnateur le jour du départ.

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance médicale en cours de validité.
Aucun médicament ne doit être conservé par l'élève (sauf aérosols type Ventoline, Airomir...)

Je, soussigné(e) NOM : Prénom : Téléphone :

Père, mère, tuteur, tutrice de l'enfant : NOM : Classe :

1. Autorise ce dernier à participer au séjour à BAREGES organisé par le collège de Chantaco et donne pouvoir aux professeurs responsables pour prendre toutes dispositions nécessaires relatives à la santé de mon enfant. **En cas d'urgence, je m'engage à rembourser les éventuels frais avancés par le Collège.**
2. **Je m'engage à prendre toute disposition pour assurer le retour de mon enfant au collège dans le cas d'exclusion pour manquement grave, délibéré ou répété aux règles de vie commune de la classe de neige.**
3. **Problèmes médicaux** concernant votre enfant : allergies, traitements en cours...
Fournir un certificat médical décrivant les signes d'appel + nom et posologie des médicaments à utiliser.
4. **Régime alimentaire particulier** (allergies, vegan, sans porc, etc...) :

Nom de votre compagnie d'assurance :

SKI / IMPORTANT : Taille cm / Poids : kg / Pointure : (on peut mettre 2 tailles)

Niveau de ski : entourer la bonne réponse.

L'enfant a **déjà réussi** ... :

FLOCON – 1^{ère} ETOILE – 2^{ème} ETOILE – 3^{ème} ETOILE – ETOILE de BRONZE – ETOILE D'OR

Signature des parents :



CLASSES DE NEIGE À BARÈGES pour tous les 5^{èmes}

DOCUMENT A GARDER

Madame, Monsieur,

Les professeurs du collège organisent un voyage pédagogique à Barèges.

Le prix du voyage voté en Conseil d'Administration est de **305.45 euros par élève** (le coût réel du séjour est de 325.45 €, mais grâce à la contribution du F.S.E. de 20 €, le coût pour les familles est ramené à 305.45 €).

L'inscription sera effective quand vous aurez rendu **le formulaire d'engagement** ci-joint au professeur référent en respectant les modalités de paiement ci-dessous :

CAS N°1 : PAIEMENT PAR CHÈQUES A L'ORDRE DE M. L'AGENT COMPTABLE DU COLLEGE CHANTACO

✓ 1 chèque de 305.45 euros le lundi 06 novembre 2023

ou

✓ 3 chèques (**datés du jour de la remise** et à l'ordre de *l'Agent comptable du collège Chantaco*) qui seront remis à l'inscription au professeur référent.

Ils seront mis à l'encaissement selon l'échéancier ci-dessous :

- ▶ 1 chèque de 105,45 euros le lundi 06 novembre 2023
- ▶ 1 chèque de 100,00 euros le lundi 04 décembre 2023
- ▶ 1 chèque de 100,00 euros le lundi 08 janvier 2024

CAS N°2 : PAIEMENT PAR TELESERVICE ou VIREMENT ou ESPÈCES

Le responsable s'engage à effectuer le paiement par virement ou espèces suivant le même échéancier.

TELESERVICE : <https://teleservices.ac-bordeaux.fr> avec votre identifiant et mot de passe EDUCONNECT

VIREMENT : COLLEGE CHANTACO AGENT COMPTABLE
RIB 10071 64000 00001000397 56 TPPAU
IBAN FR76 1007 1640 0000 0010 0039 756 TRPUFRP1

ESPECES : au bureau secrétariat gestion du collège Chantaco

INFORMATION MODALITES REMBOURSEMENT :

Annulation avant le départ justifiée par un certificat médical :

Remboursement intégral sur le compte du responsable financier déclaré sur la fiche intendance

Vous serez invité(e) à la réunion d'information qui sera programmée courant janvier 2024.

Cordialement

Le chef d'établissement,

P. PREVOT